

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

7 JUILLET 2025

OBJET :

ADMINISTRATION
GENERALE

CONVENTION DE MISE
A DISPOSITION ET
D'UTILISATION DES
DONNEES EXTRAITES
DU SYSTEME DE
CENTRALISATION DE
L'INSTITUTION
INTERCOMMUNALE
DES WATERINGUES

AUTORISATION DE
SIGNATURE

2025-07-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 juillet, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, Mercier Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BOUCHEL Céline, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Fabrice MARTIN)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir WILLAUME Quentin)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir NOËL Corinne)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir Dimitri LOUVET)
FUZELLIER Patrick	(Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
HUGOT Léa	(Pouvoir Evelyne FIOLET)
DEROI Alexandre	(Pouvoir CARBONNER Thérèse)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire rappelle l'intérêt pour la commune de disposer d'un outil d'information en temps réel ou quasi-réel sur la situation hydraulique du secteur, particulièrement en période de crue.

Ce dispositif, bien qu'il ne constitue pas un système d'annonce des crues, peut constituer un outil précieux d'aide à la décision et de gestion des eaux.

Pour avoir accès à cet outil, il est nécessaire de conclure une convention avec l'Institution Intercommunale des Wateringues.

Vu les éléments présentés aux membres de la Commission Affaires Générales/Ressources Humaines le 30 Juin 2025 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention joint,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition et d'utilisation des données extraites du système de centralisation de l'Institution Intercommunale des Wateringues ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,